



## REGLEMENT DE CONSULTATION

**Identification** : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques  
Maison des Communes - Rue Renoir BP 609 - 64006 PAU Cedex

**Objet** : fourniture et mise en place d'un système informatique de gestion de la santé au travail  
(descriptif dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières)

**Lot unique**

**Mode de passation** : procédure adaptée avec possibilité de négociations conformément à l'article 28 du code des marchés publics

**Date limite de réception des offres** : 17 février 2012 à 17 heures

**Modalités de présentation et transmission des offres** :

- Les plis seront transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postale ou déposés contre récépissé à l'adresse suivante :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Atlantiques  
Maison des Communes  
Rue Renoir BP 609  
64006 PAU Cedex

Autre possibilité :

- Les offres électroniques seront déposées sur la plateforme dématérialisée :

[www.eadministration64.fr](http://www.eadministration64.fr)

**Jugement des offres** :

Les propositions des prestataires seront jugées au regard des critères suivants (voir grille de pondération ci-jointe) :

- La valeur technique et la pérennité de l'offre
- Le montant de l'offre sur la partie investissement et sur la partie maintenance

**Rédaction de l'offre** :

Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre doivent être rédigés en français

**Unité monétaire** : l'unité monétaire est l'euro

**Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités des candidats** :

A l'appui de sa candidature, le candidat devra produire une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, pour justifier :

- qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales ;
- qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;

- qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-1 à L.8221-5, L.5221-8 et L.8251-1, L.8231-1, L.8241-1 et L.8241-2 du Code du travail.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira en outre :

- les pièces mentionnées à l'article D. 8222-5 du Code du travail ;
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

**Pièces constitutives du marché :**

- L'acte d'engagement ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux Techniques de l'Information et de la Communication.
- L'offre du candidat

**Délai de validité des offres :** 90 jours à compter de la date limite de réception des offres

**Mode de financement et de paiement :** le règlement sera effectué par virement (mandatement administratif) sur les fonds propres du budget général de l'établissement dans les délais réglementaires

**Renseignements complémentaires :**

- Renseignements administratifs : Pierre SBIHI – Responsable du Secrétariat Général  
Coordonnées : Tél : 05 59 90 18 15  
Fax : 05 59 84 59 10
- Renseignements techniques : Pierre LEVEL – Responsable du Pôle informatique  
Coordonnées : Tél : 05 59 90 18 14  
Fax : 05 59 84 59 10
- Renseignements sur les aspects médicaux : Floriane WITTERKOER-BENEDIC – chef du service Santé sécurité au travail  
Coordonnées : Tél : 05 59 90 18 04  
Fax : 05 59 82 18 98

**FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UN SYSTEME INFORMATIQUE DE  
GESTION DE LA SANTÉ AU TRAVAIL**

**Critères de sélection**

	<b>Points</b>
<b>Pérennité et valeur technique de l'offre</b>	<b>60</b>
Intégration dans le système informatique existant	6
Délais de mise en œuvre	2
Assistance au paramétrage et à l'installation	4
Qualité et méthodologie récupération des données et intégration dans le nouveau système	3
Exigence de la solution en matière d'équipements (extensions ordinateurs portables...)	1
Mise en oeuvre de la solution entre le serveur et les postes des médecins (Synchronisation, 3G...)	3
Utilisation d'outils du marché éprouvés et reconnus (Base de données, logiciels de développement, traitement de texte)	2
Compatibilité avec les équipements externes médicaux	2
Fourniture MCD, client ODBC, mot de passe base de données pour Administrateurs	4
Durée, modularité et contenu des sessions de formations proposées	1
Durée de garantie proposée	3
Moyens de maintenance et d'assistance mis à disposition Conditions d'interventions & de résolution d'incidents	2
Possibilité intégration de documents externes dans l'application	1
Capacité & simplicité à exporter vers les outils bureautiques du marché	1
Existence d'interface avec les principaux acteurs du marché et prise en compte nomenclatures externes	1
Obtention de résultats (notamment listes) sur divers critères sélectifs	2

Fonctionnalités offertes par le portail	3
Possibilité d'échanges dématérialisées avec les adhérents	1,5
Solution(s) proposé(es) pour la gestion des effectifs	2
Facilité mise en œuvre et qualité de la gestion des convocations et plannings - Prise en compte de diverses contraintes (collectivités, grade, agent...)	8
Qualité et adaptation des résultats : - Rapport annuel - Fiche entreprise - Gestion prévention - Enquêtes...	4
Perspectives de développements futurs proposées	1
Prise en compte fonctionnalités "pluridisciplinité" (Médecins, ingénieurs, psychologues...)	1,5
Mode d'utilisation du logiciel	1
<b>Prix</b>	<b>40</b>
Module de base "Médecine préventive"	<b>10</b>
Installation, paramétrage, assistance démarrage	<b>5</b>
Formation	<b>4</b>
Récupération des données	<b>6</b>
Connectiques appareils externes	<b>2</b>
Développement interfaces	<b>3</b>
Maintenance module de base "Médecine préventive"	<b>5</b>
Maintenance modules	<b>5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>